

LES ENJEUX DU RECIT DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Dans les programmes du lycée comme dans ceux du collège, le récit apparaît comme un élément majeur du discours magistral et la capacité centrale à faire acquérir aux élèves. Pourquoi assiste-t-on à ce retour du récit ? Qu'est-ce qui fait la spécificité du récit historique ? Comment enseigner le récit, particulièrement au collège ?

Le retour du récit

Ces dernières années, à la lumière de la réflexion épistémologique, les pratiques pédagogiques ont été fortement remises en question. Avant les années 1960, l'histoire enseignée *ex cathedra* se déroulait en un fil continu. L'historien adoptait le point de vue de Sirius, il transcrivait les faits dans un rythme ternaire immuable : causes/événement/conséquences. Restituer et mémoriser étaient les capacités essentielles demandées aux élèves. A la fin de la décennie, l'élève doit « construire son savoir ». Triomphe alors une certaine démarche inductive qui se concrétise dans le « cours dialogué » avec son jeu de questions/réponses. Les dérives liées à ces pratiques ont été mises à jour par une étude de la DEPP en 2007 concernant l'évaluation des acquis des élèves. Les élèves de collège écrivent beaucoup mais très rarement d'une manière autonome. L'oral est réduit : réponses non élaborées aux questions des professeurs mais quasiment jamais de prise de parole argumentée. Enfin, les élèves travaillent rarement en groupes. Les cours sont très souvent formatés. Après un rappel du cours précédent sans véritable évaluation, la leçon est présentée mais rarement problématisée. Les élèves répondent à un questionnaire sur un ou deux documents successivement. La correction sous forme de dialogue aboutit à la rédaction d'un résumé magistral. Le récit a disparu de la salle de classe. Le danger est alors double. La leçon d'histoire ne fait plus sens pour les élèves. Le savoir est parcellisé, le questionnement trop pointilliste ne permet pas à l'élève de généraliser et de construire ainsi la notion. Le récit magistral n'est plus là pour donner la cohérence. Or le récit est un outil qui permet à l'élève de développer son autonomie intellectuelle. S'il y a perte de sens pour les élèves, il y a aussi perte d'identité de notre discipline. De nombreuses disciplines analysent des documents, mais l'histoire impose une problématique historique. De nombreuses disciplines *racontent*, mais l'histoire impose une reconstruction du passé. Le récit historique est notre marqueur identitaire. Apprendre à produire du récit historique est donc l'enjeu central des nouveaux programmes.

❖ Programmes du lycée (2002)

*En histoire (...), la construction du savoir répond d'abord à une interrogation. Elle passe ensuite par le repérage et la vérification critique des informations puis par la mise en relation de ces données. Le **discours de l'historien** est simultanément le résultat de ce travail et une réponse à la question posée initialement.*

(Accompagnement du programme de 2^{nde})

*On préconise la maîtrise de méthodes d'analyse et de modes d'expression, dont certains feront l'objet d'une évaluation au baccalauréat. Cet apprentissage intellectuel porte notamment sur les différentes opérations nécessaires à la construction d'un **discours d'histoire** : analyse de données, classement, hiérarchisation, mise en relation visant à la production de textes*

(Accompagnement du programme de 1^{ère})

❖ Programme du collège (2009)

*Il convient non seulement de varier les modalités d'utilisation des documents mais aussi d'accorder une place au **RECIT** par le professeur : sa parole est indispensable pour capter l'attention des élèves grâce à un récit incarné et pour dégager l'essentiel de ce qu'ils doivent retenir.*

*(Capacités travaillées durant la scolarité obligatoire) : maîtrise progressive de la construction d'un **RECIT HISTORIQUE** à l'écrit et à l'oral, depuis ses formes les plus élémentaires (quelques phrases) jusqu'à des développements plus élaborés intégrant des éléments explicatifs et démonstratifs.*

(Introduction générale)

Le récit historique

C'est une production spécifique :

- Le récit historique est fondé sur une problématique. On pose une question, on effectue une mise en intrigue, on dégage une hypothèse initiale. L'historien fait un choix.
- Le récit historique s'appuie sur des preuves. On procède à une analyse critique des documents qu'on a préalablement élus au statut de documents. On ne valide ensuite que le vrai, même si ce « vrai » n'est pas absolu, contrairement au récit littéraire qui accueille le vraisemblable ou même l'imaginaire.

- Le récit historique est explicatif, argumentatif et interprétatif. On ne fait pas que de « raconter des histoires » même si le récit factuel est possible. Le récit historique rend intelligible des traces du passé ; il reconstruit le passé.
- Le récit historique est bardé de références. Références à d'autres historiens, références à des sources, l'historien n'est pas seul.
- Le récit historique assume sa part fictionnelle. Quand on reconstruit le passé, il y a des « blancs »... qu'on laisse en blanc ! On peut évoquer en faisant imaginer à condition que ce soit explicite, mais on s'interdit les représentations fausses.

C'est une « mise en langage » spécifique :

- Le récit historique a une cohérence structurelle. On choisit un découpage chronologique, on élabore une argumentation fondée sur une mise en relation de documents, de notions et de références : tout bavardage est exclu.
- Le récit historique utilise un vocabulaire précis et des notions spécifiques. La notion est l'outil intellectuel indispensable pour parvenir à l'abstraction. Le récit est un aller-retour incessant entre le concret et l'abstrait, entre le document, la généralisation et la conceptualisation. Pas de récit sans notion ; même en 6^{ème} l'apprentissage de l'abstraction est fondamental.
- Le récit historique a ses propres codes d'énonciation. Le texte produit est objectivé et le *je* disparaît au profit du *on* ou du *nous*. Le temps du récit historique est le passé ou le présent historique à condition qu'il ne laisse pas de place au futur.

Enseigner le récit

Le récit historique peut être un modèle à décortiquer. Ce modèle de récit, c'est la leçon. Ce n'est pas un retour au *cours magistral* car même le récit magistral peut être un moment de travail pour les élèves. Pour que le modèle soit opératoire, le professeur doit rendre explicites les articulations du récit afin que les élèves comprennent les capacités qu'ils doivent ensuite mettre en œuvre. L'entraînement au récit peut se faire à l'écrit mais aussi à l'oral.

Au lycée :

- Etre capable de présenter la problématique dans une phrase introductive.
- Etre capable de structurer le récit à partir de quelques idées-force dégagées de l'ensemble documentaire.
- Etre capable de construire un texte démonstratif et argumentatif (alternance documents/éléments du cours/notions/dates...)
- Etre capable de conclure par une phrase de synthèse (et d'ouverture)
- Etre capable d'utiliser un vocabulaire spécifique et notionnel.
- Etre capable de respecter les codes de la narration historique.

En 6^{ème} et plus généralement au collège, la leçon peut également être un modèle de récit. La problématique est à la charge du professeur. En effet, il est artificiel de demander à un élève d'émettre une problématique historique valide. De la même manière, c'est le professeur qui contextualise les documents. Si les élèves peuvent distinguer par eux-mêmes les documents-source des documents d'étude, il est illusoire de leur faire présenter ces documents d'une manière critique. Voilà ma question, dit le professeur, voilà les documents que j'ai choisis, tentons maintenant de résoudre l'énigme... Les élèves pourront ensuite analyser les documents : repérer, mais aussi hiérarchiser, mettre en relation... La reprise magistrale sera l'occasion de généraliser, d'insister sur les idées-force et sur les notions, d'apporter des informations complémentaires. Pour terminer, la construction du récit pourra être orale ou écrite, individuelle ou collective, avec l'aide plus ou moins appuyée du professeur selon le niveau des élèves. Là encore, on peut expliciter d'une manière simple les capacités à mettre en œuvre.

- Etre capable de s'exprimer dans une langue correcte.
- Etre capable d'utiliser les documents sur le sujet.
- Etre capable d'ajouter des connaissances (cours) sur le sujet.
- Etre capable de construire un récit historiquement cohérent.

En 6^{ème}, les élèves découvrent en premier lieu le récit factuel : *Raconter la fondation d'une cité, raconter un mythe grec*. La narration peut s'inspirer du schéma narratif vu en français, à trois conditions. Le récit, comme tout récit historique, doit évidemment s'appuyer sur des documents. De plus, l'élève doit avoir conscience du statut des documents qui lui sont présentés. Le *cru* et le *su*, le mythe et le discours scientifique ne sont pas toujours distingués à cet âge ; au professeur d'expliquer. Enfin, le choix des informations doit faire sens du point de vue historique.

Récit factuel, récit explicatif, la progressivité de cet apprentissage, là comme ailleurs, doit être pensée de la 6^{ème} au lycée.

Suggestions bibliographiques :

- **Michel DE CERTEAU** : *Histoire et psychanalyse, entre science et fiction*, Folio histoire 1986, réed. 2002.
- **François DOSSE** : *L'histoire*, Armand Colin, 2000.
- **Henri Irénée MARROU** : *De la connaissance historique*, Point Seuil, 1954, réed. 1975.
- **Antoine PROST** : *Douze leçons sur l'histoire*, Point-Seuil, 1996.

- **Paul RICOEUR** : *Temps et récit*, 3 tomes, Seuil, 1983, 1984, 1985.
- **Actes du séminaire national** (18-19 décembre 2007) : *Acquis des élèves et pratiques d'enseignement en histoire-géographie et éducation civique (Evaluation-bilan en fin de collège)*
- **Aide à la mise en œuvre des nouveaux programmes de 6^{ème}**, CNDP, SCEREN, collection « Repères pour agir », à paraître.